

REGLEMENT INTERIEUR FITNESS 2025-26

LIEU DES COURS

Le lundi, mardi et mercredi dans la salle d'activité de l'Ecole de l'Orme à Neuilly sous Clermont – Auwillers de 18h30 à 21h

Le jeudi, les cours sont dispensés dans la polyvalente (sous la Mairie) de Neuilly sous Clermont de 18h 30 à 21h.

Le mardi matin, Ecole de musique AMEM, à Montataire de 9h30 à 11h30.

👉 *Important : il est strictement interdit de stationner votre dinosaure devant l'école, même si c'est un diplodocus bien dressé.*

PRESENTATION, COMPORTEMENT, DISCIPLINE

Les personnes non adhérentes à l'association ne peuvent assister aux cours.

Les enfants des adhérents non plus (même si vous promettez qu'ils restent sages comme des images, on a déjà testé 🤪)

Une tenue de sport en adéquation avec la discipline pratiquée est exigée ainsi qu'une paire de basket propre. (Les talons aiguilles sont réservés pour la soirée de fin d'année).

Pendant les cours de BODY DANCE, BODY FITNESS, CARDIO FIGHT, CIRCUIT TRAINING , PILATES, un TAPIS DE SOL personnel est demandé.

Cadans-fit et l'Educateur ne pourront être tenue responsables en cas de vol et d'oubli de vêtements ou d'objets dans les locaux.

Tout manque de respect, propos diffamatoires, agressivité (paroles et gestes) atteinte à la vie privée, envers un adhérent, un membre du bureau ou d'un professeur, seront pris en considération par les membres du bureau pour statuer sur l'éventuel radiation après un avertissement écrit, du ou des adhérents concernés.

CERTIFICAT MEDICAL OU ATTESTATION DE SANTE

Conformément à la réglementation en vigueur, un certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique sportive au sein de notre club. Toutefois, chaque adhérent devra compléter une attestation sur l'honneur, confirmant qu'il est en bonne santé et apte à participer aux activités proposées. Bien que facultatif, tout adhérent est libre de nous fournir un certificat médical s'il le souhaite.

👉 *Les certificats signés par Docteur Maboul ne sont pas acceptés.*

ABSENCE DU PROFESSEUR

Cadans-fit se réserve le droit d'annuler un cours (- de 4 personnes), de modifier les horaires, les cours et les lieux, de changer les éducateurs (remplacements exceptionnels).

👉 *En cas d'absence prolongée, un hologramme de Sylvie ou Fati sera envisagé (mais la technologie n'est pas encore prête).*

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Les cours Collectifs ne sont pas maintenus pendant les jours fériés ni les vacances scolaires.

COTISATIONS

L'engagement à notre association est Annuel donc !

Les cotisations (cours collectifs) sont à régler totalement lors de l'inscription.

Ce (ou ces) règlement(s) pourra(ont) être effectué(s) soit :

- en espèces (en totalité à l'inscription)
- en chèque(s) à l'ordre de CADANS'FIT (encaissé chaque mois).

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence, **exception faite pour un arrêt médical définitif d'au moins 6 mois dans le cas d'une hospitalisation de longue durée, d'une opération chirurgicale ou d'un décès. Un justificatif devra être fourni.**

Étant donné le nombre limité de places disponibles, nous vous informons qu'aucun remboursement de cotisation ne sera possible après l'inscription, même en début de saison. Chaque place est précieuse et une inscription annulée prive un autre adhérent potentiel. Nous vous invitons donc à bien réfléchir avant de vous inscrire, car votre engagement doit être ferme et définitif.

Pour une grossesse, un report des mois restant sur l'abonnement sera envisageable sur l'année suivante.

DROIT A L'IMAGE

Chaque adhérent ou parents d'adhérent autorise Cadans'fit, à diffuser sur tous supports (réseaux sociaux, presse, ...) son image dans le cadre de son activité. Il peut, néanmoins, s'y opposer **sur demande écrite. Des photos peuvent être prises pendant les cours (mais pas pendant les grimaces en gainage, on est sympas).**